

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022 à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil**

N° DCA2022-09-07/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;
Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Sandrine HUVENNE – Béatrice MONTANT – Lucienne THABUIS.
Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (procuration à Claude THABUIS) ;
Bénédicte ESPINASSE (procuration à Béatrice MONTANT).
Excusés : Jean LACOMBE – Etienne RIFFAULT.
Absente : Estelle MORAND.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quatorze

Objet : ELECTION du (de la) VICE-PRESIDENT(e) ET du (de la) VICE-PRESIDENT(e) DELEGUE(e)

L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) prévoit que le Conseil d'administration du Centre Communal d' Action Sociale (CCAS) élit en son sein un Vice-président. Celui-ci a pour principale mission de suppléer le Président du CCAS en cas d'absence de ce dernier lors du conseil d'administration, pour en assurer alors la présidence et le bon déroulement de la séance. Son champ de missions varie ensuite au gré des délégations qui peuvent lui être confié le cas échéant :

- délégations de pouvoirs ou de signature du Conseil d'administration, par délibération de celui-ci, sur certaines matières déclinées à l'article R.123-21 du CASF ;
- délégations de pouvoir et de signature du Président du CCAS, sur appréciation et arrêté de ce dernier, pour les matières énoncées à l'article R.123-23 du même code, communément appelées « pouvoirs propres du président ».

En vertu de l'article R.123-18 du CASF, cette nomination a lieu à bulletin secret.

Madame Saïda HADDOUR, administrateur, également Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, à l'Inclusion, au Logement social et à la Petite Enfance, est candidate à la vice-présidence du Conseil d'administration du CCAS.

Après désignation de deux accesseurs, Mesdames Marie FISCHER et Laurence POTIER GABRION, il est procédé au vote.

Après dépouillement des bulletins de vote effectué par Mesdames Sylvie CHARNAUD et Virginie DANG VAN SUNG, sont comptabilisés quatorze suffrages exprimés, dont quatorze voix pour Madame Saïda HADDOUR, ainsi :

- **Madame Saïda HADDOUR est élue Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS.**

Une évolution récente introduite par l'article 141 de la loi N° 2022-217 du 21 février 2022 et codifiée également à l'article L.123-6 du CASF prévoit désormais que le Conseil d'administration du CCAS élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-président.

Son élection a lieu dans les mêmes conditions.

Madame Sandrine BUISSON, administrateur, également Adjointe au Maire déléguée entre autres aux Séniors et à la Résidence autonomie, est candidate à la fonction de vice-présidente déléguée.

Les membres du conseil d'administration désignés comme accesseurs et chargés du dépouillement pour le vote de la vie-présidente étant reconduits dans leurs fonctions, il est procédé au vote.

Après dépouillement des bulletins de vote, sont comptabilisés quatorze suffrages exprimés, dont quatorze voix pour Madame Sandrine BUISSON, ainsi :

- **Madame Sandrine BUISSON est élue Vice-présidente déléguée du Conseil d'administration du CCAS.**

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 07 septembre 2022

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 20 SEP. 2022
Publié le 21 SEP. 2022
Notifié le 21 SEP. 2022
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

